



OMS - Les médecines complémentaires dans l'arène internationale

Diane Louise Lassonde, PhD

Membre du comité d'évaluation du GETCOP

Membre de l'Association Romande pour le développement et l'intégration des Médecines Complémentaires, RoMedCo

lassondedl@gmail.com

Lors de son Assemblée générale de mai dernier, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'est penchée sur l'évolution de la médecine traditionnelle et complémentaire à travers le monde.

L'action de l'OMS dans ce domaine s'est développée en trois étapes, reflet de l'évolution des mentalités, des pratiques ainsi que de l'engagement croissant des Etats :

- ▶ 1999-2005 : lancement du débat sur l'importance de la médecine traditionnelle pour atteindre les objectifs de couverture universelle en soins de santé de base ;
- ▶ 2005-2012 : adoption de la première Stratégie portant sur les plantes, les herbes médicinales et les médecines traditionnelles autochtones ;
- ▶ 2013-2024 : adoption de la Stratégie pour les médecines traditionnelles et complémentaires.

Dans la continuité de la première Stratégie, les activités en cours portent essentiellement sur les questions de sûreté et de sécurité des plantes et des thérapies indigènes. Les directives en matière de réglementation des produits, usages et praticiens ont été développées par les pays du Sud, l'Afrique, mais surtout les pays asiatiques, où ce type de médecine constitue une option souvent plus abordable et accessible que la médecine moderne.

Le bilan à mi-parcours

Entre 2016 et 2018, l'OMS a fait circuler un questionnaire pour obtenir une image actualisée de la situation des médecines traditionnelles (MT) et complémentaires (MC) dans ses 194 Etats membres. Reprenant les catégories d'une première enquête menée en 2012, le questionnaire accorde une place importante aux herbes et médecines autochtones et traditionnelles (acupuncture, médecine traditionnelle chinoise et médecine unani, [médecine traditionnelle indienne dont l'origine remonte à la médecine gréco-romaine - galénisme - pratiquée en Inde, au Pakistan, au Bangladesh et en Iran]), mais il ouvre une fenêtre sur les médecines complémentaires couramment pratiquées en Occident, notamment, l'homéopathie, la naturopathie et l'ostéopathie.

Allant bien au-delà de la régulation de la pharmacopée traditionnelle, le Rapport d'enquête couvre treize paramètres et indicateurs indispensables pour faire le monitoring d'une politique nationale en matière de médecine complémentaire et obtenir une image globale de la situation dans chaque pays. Ainsi, on y trouve des informations sur la politique nationale, les lois et règlements, le programme national et les instances qui en sont chargées, la constitution d'un comité national d'experts ; les activités de recherche ; une liste des pratiques ; la formation des médecins, thérapeutes, et la couverture des assurances santé.

Au niveau mondial, cent sept pays disposent d'un Bureau national responsable de la médecine traditionnelle et/ou complémentaire et 75 d'un institut de recherche. Depuis 2012, les pays africains ont progressé sur tous les indicateurs sauf en matière de régulation. En Asie, dix pays sur onze ont adopté des réglementations nationales et mis en place des programmes visant à cadrer les pratiques de médecines traditionnelles et la mise en marché des produits qui y sont associés.

En ce qui concerne l'Europe, le Rapport est passablement accablant. Seuls quatre pays se sont donnés la peine de répondre à la dernière enquête, le Portugal, l'Italie, Chypre et la Hongrie, de sorte qu'on dispose de peu de données sur l'évolution des médecines complémentaires. Ceux, nombreux qui avaient répondu à l'enquête de 2012 (notamment l'Autriche, le Danemark, la Belgique, tous les pays scandinaves, le Portugal et la Suisse) soit ne se sont pas mobilisés, soit n'avaient rien entrepris de nouveau qui mérite d'être rapporté. On sait néanmoins que 45 pays sur 53 disposent d'un système de régulation de l'importation et la vente d'herbes médicinales.



Quant à la France, elle est totalement absente du paysage n'ayant fourni aucune donnée ni en 2012 ni en 2018. De ce fait, le lecteur du Rapport mondial OMS 2019 aura l'impression qu'en France la médecine complémentaire est inexistante, qu'on ne trouve aucun thérapeute, ni capacité de recherche, de formation ou d'enseignement.

Des herbes médicinales à la médecine intégrative

En 2017, l'Unité responsable de la Stratégie de l'OMS est officiellement renommée : « *Médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative* ». Ceci illustre l'évolution qui se fait jour dans le monde eu égard aux mentalités, aux pratiques médicales et aux attentes des populations.

Les délégations qui ont pris la parole lors de la dernière Assemblée - Malaisie, Botswana, Chine, Burkina-Faso (au nom de tous les pays africains), Zambie, Indonésie, Turquie, Bahrein et Bahamas - ont largement dépassé le cadre de la médecine traditionnelle pour englober un ensemble d'enjeux qui s'avèrent tout aussi pertinents pour les pays européens. Tous ont exprimé le souhait que l'OMS poursuive et étende ses travaux, avec comme priorité :

- ▶ développer la capacité d'évaluer la sécurité des médicaments et des thérapies de médecine complémentaire ;
- ▶ disposer de données scientifiques fiables sur toutes les composantes des MT/MC ;
- ▶ apprendre comment intégrer les MT/MC dans leurs systèmes de santé ;
- ▶ être mis en relation avec les membres de réseaux régional/international pour échanger des informations, des pratiques, s'informer et se former.

Que fait l'Europe ?

La faible implication des pays européens dans la dimension internationale du débat sur les médecines complémentaires tient peut-être au fait qu'ils considèrent que les produits et thérapies prises en compte relèvent d'une *médecine du pauvre*, et qu'ayant une médecine moderne et hautement technologique, ils n'ont pas besoin de l'OMS pour améliorer leur système de santé.

Le proverbe « les absents ont toujours tort » prend ici tout son sens. Tout comme les normes environnementales ont été fixées d'abord au niveau international avant d'être déclinées en objectifs nationaux et locaux, les nouvelles normes des médecines complémentaires et de l'approche intégrative de la santé seront vraisemblablement d'abord discutées au niveau international avant d'être mises en œuvre au niveau national, selon les conditions spécifiques de chaque pays.

Les Chinois eux, ont bien compris les enjeux d'une plate-forme internationale et l'intérêt qu'elle représente pour faire valoir leur médecine. A titre d'exemple, l'OMS diffusera prochainement un document fixant les standards de la pratique de la médecine traditionnelle chinoise à travers le monde. D'autres documents thématiques suivront sur l'homéopathie, la naturopathie... pour l'élaboration desquels des groupes d'experts internationaux seront prochainement mis sur pied.

L'Allemagne, l'Italie et le Portugal sont les premiers pays européens membres du réseau international de standardisation des médicaments à base de plantes. Les Anglo-saxons sont également présents dans de nombreux comités d'experts.

L'OMS vient de lancer un projet pour définir le champ de la médecine intégrative et fournir aux pays membres des critères scientifiques, des jalons de bonnes pratiques et toutes autres informations utiles pour faire évoluer les systèmes de santé vers la « médecine du futur ». Nul doute que la prochaine Stratégie OMS 2024-2033 qui sera formulée dans les trois prochaines années favorisera la médecine intégrative comme seul moyen de répondre adéquatement aux besoins du plus grand nombre et comme cadre permettant de mobiliser toutes les ressources thérapeutiques scientifiquement validées au profit des patients.

La France ne manque ni d'experts ni de vision sur le sujet. Les autorités publiques sauront-elles saisir cette opportunité pour faire valoir l'expertise et l'expérience française et francophone dans ce débat majeur qui engage l'avenir ?